



COMMUNIQUÉ PRESSE

Fougères, le jeudi 27 octobre 2016



Rénover les bâtiments du tertiaire et sécuriser les projets des particuliers Deux avancées majeures pour le Plan Bâtiment Durable Breton

Dominique Ramard, Conseiller régional délégué à la transition énergétique, a accueilli Philippe Pelletier, Président du [Plan bâtiment durable](#) national, à Ecobatys, le pôle de performance de l'éco-construction du Pays de Fougères, pour lui présenter les avancées du plan breton. À cette occasion, deux nouvelles actions fortes du Plan bâtiment durable Breton (PBDB) ont été lancées : la signature conjointe par Dominique Ramard et Robert Jestin, Vice-président de la CCI Bretagne, de la "charte tertiaire" du plan pour impulser la rénovation de ce bâti, et la convention bancaire de partenariat conclue entre la Région et le Crédit Mutuel de Bretagne Arkéa, représentée par son directeur commercial Jean-Luc Brunat, pour proposer des outils financiers adaptés aux besoins des ménages.

Création de Plateformes de rénovation de l'habitat (PLRH) pour guider les particuliers dans leur projet, formation des formateurs du bâtiment, négociation auprès des banques pour des offres de prêts à la rénovation attractives, le Small business Act pour favoriser l'accès des TPE et PME aux marchés publics... : le Plan bâtiment durable Breton (PBDB) avance à bon rythme. Voté au printemps 2014, il poursuit deux grandes ambitions : assurer à tous les Bretons un bâti sain et économe en énergie et soutenir l'activité de la filière bâtiment. Deux pas de plus ont été engagés en ce sens ce 27 octobre.

Signature conjointe de la "charte tertiaire" par la CCI et la Région Bretagne : une première nationale

La *Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés* vise à impulser une nouvelle dynamique de rénovation énergétique de ce parc. En Bretagne, il représente **plus de 42 millions de m² chauffés** (26 millions pour le tertiaire privé) dont 20 millions de m² construits avant 1980. Une étude, réalisée en 2014-2015 par la Région et la CCI a mis en évidence le potentiel existant pour la filière bâtiment dans le domaine du tertiaire privé et la nécessité de maîtriser les coûts d'exploitation du parc immobilier du tertiaire public.

La Région et la CCI Bretagne ont donc décidé de s'unir en signant conjointement cette charte. Chacune **s'engage, individuellement, sur son propre patrimoine** mais elles souhaitent aussi et surtout **entraîner, avec elles, les autres acteurs potentiels du tertiaire**. Pour la CCI, l'enjeu est d'amener les entreprises bretonnes de son ressort, en particulier le secteur tertiaire privé de bureaux¹ et l'hôtellerie-restauration, à engager la rénovation énergétique de leurs bâtiments. On estime que 58 % des immeubles de bureaux se placent en classe E, F et G sur l'Échelle du Diagnostic énergétique. Concernant les cafés-hôtels-restaurants, 50 % de leurs dépenses énergétiques sont liées au chauffage et à la climatisation.

1 Les bâtiments du tertiaire privé de bureaux, construits pour 45 % d'entre eux avant 1982, représentent 4 millions de m² de surfaces chauffées.

La Région poursuit ses efforts sur le bâti des lycées

La Région Bretagne, propriétaire des 116 lycées publics bretons, acte ici, pour sa part, la poursuite de son engagement sur ce patrimoine qui représente **quelque 2 millions de m² bâtis**. Dominique Ramard explique : *“L’objectif est de **poursuivre la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre de nos lycées**² tout en anticipant l’avenir : faire face à la croissance démographique lycéenne (+8,4 % entre 2012 et 2021 soit plus de 10 000 lycéens supplémentaires à accueillir en moins de 10 ans) par l’adaptation des locaux et la construction de nouveaux établissements (Liffré, Ploërmel, au Sud-Est de Rennes).”* Des locaux, de conception durable, économes en énergie, qu’il faut équiper pour un accès au très haut débit par exemple. Une manne pour les entreprises du secteur !

En tant que gestionnaire, la Région s’engage également à **améliorer les conditions d’exploitation et de maintenance** de ce bâti via l’accompagnement de ses personnels techniques des lycées, le renouvellement des installations obsolètes...

Une convention Région-Crédit Mutuel de Bretagne : pour financer facilement la rénovation de son habitat

En avril 2015, la Région avait lancé un appel à manifestation d’intérêt auprès d’organismes bancaires afin de créer des outils financiers adaptés aux ménages. Le recours à l’emprunt est souvent un frein pour les particuliers qui envisagent de réaliser des travaux. Afin de déployer de nouveaux produits au service des projets des particuliers et, ainsi, contribuer à la massification des chantiers de rénovation énergétique dans le bâti résidentiel, la Région avait lancé en avril 2015 un **appel à manifestation d’intérêt** auprès des organismes bancaires et financiers.

Une nouvelle offre de financement

L’objectif est de faciliter les projets de rénovation via **des prêts adaptés** (plus longs, à des taux attractifs) et **accès au micro-crédit pour les ménages les plus modestes**, susceptibles de connaître des situations de précarité énergétique. Il s’agit aussi de sécuriser les parcours de travaux grâce à une clarification du rôle de chaque intervenant, corollaire d’une bonne coordination des acteurs et des Plateformes de rénovation de l’habitat, assurée par la Région.

Un premier signataire s’engage aujourd’hui au côté de la Région : le Crédit Mutuel de Bretagne. Pour Philippe Rouxel, son Directeur général : *“Avec le Plan Bâtiment Durable Breton, la Bretagne fait figure de territoire précurseur en matière de transition énergétique. En tant qu’acteur bancaire et financier régional de premier plan, le Crédit Mutuel de Bretagne souhaite apporter sa contribution à cette belle dynamique. Nous faisons de la transition énergétique un objectif à part entière parmi les grandes priorités de notre stratégie de développement durable. Notre partenariat avec la Région Bretagne s’inscrit dans cette volonté d’accompagner le déploiement à grande échelle de la rénovation énergétique des logements sur nos territoires, avec une attention particulière portée aux ménages les plus fragiles. C’est collectivement que nous réussirons à relever ce défi majeur qui conditionne le développement économique de la Bretagne.”*

Un accompagnement complet des projets

A travers cette convention, le CMB s’engage notamment à faciliter l’accès à l’Eco Prêt à Taux Zéro (PTZ) sur le territoire breton, à inciter ses clients potentiels, quelque soit l’ampleur de leur projet de travaux, à recourir à l’ingénierie proposée par les PLRH, à former et mettre en place au sein de son organisation une équipe dédiée (animateurs crédits des caisses locales) à l’analyse des dossiers de prêts destinés aux travaux de réhabilitation énergétique, et à identifier des référents (chargés d’affaires) à l’échelle de chaque PLRH...

2 Sur les 480 M€ de travaux engagés par la Région Bretagne entre 2010 et 2015 dans ses lycées, 36 % étaient dédiés à des travaux d’isolation ou d’optimisation des installations de chauffage.

Les plateformes locales de rénovation de l'habitat au service des particuliers

Le Plan bâtiment durable breton prévoit, d'ici 2020, la couverture complète du territoire par des plateformes locales de rénovation de l'habitat. Ces PLRH sont destinées à accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation par la simplification des démarches, par une meilleure lisibilité des aides financières, par un soutien spécifique sur les questions de qualité énergétique, de précarité, d'usage, de procédures juridiques, financières ou administratives, et par une sécurisation du parcours de travaux.

Suite à 3 appels à projets avec l'appui financier de la Région et de l'ADEME :

13 territoires sont engagés dans une phase opérationnelle :

- **10 ont lancé leur PLRH** et accueillent du grand public :
 - Pays de Fougères – RENOBATYS
 - Brest Métropole – TINERGIE
 - Lorient Agglomération - ESPACE INFO HABITAT
 - Auray Quiberon Terre Atlantique - Maison du logement
 - CC Val d'Ille – PASS'RENO
 - Lannion Trégor Communauté - Point Info Habitat
 - Vannes Agglomération – RENOV'EE
 - Rennes Métropole - ECO-TRAVO
 - Quimper Cornouaille Développement – TYNEO
 - Pays de Ploërmel – RENOV'INFO SERVICE
- **2 PLRH ouvrent au grand public d'ici peu** : CC Pays de la Roche aux Fées et Vitré Co
- **1 PLRH opérationnelle début 2017** : Saint Briec Armor Agglomération - RENOVACTION

16 territoires ont engagé une étude :

- 7 ont déposé un projet opérationnel : Quimper Cornouaille Développement, CC Pays de la Roche aux Fées, Vitré Co, Auray Quiberon Terre Atlantique, CC Val d'Ille, Pays de PLOERMEL, Rennes Métropole
- 5 territoires sont en cours d'étude : Pays des Vallons de Vilaine, Pays de Brest (hors Brest Métropole), Pays de Pontivy, Pays de Dinan, Pays de Saint-Malo, Pays de COB, Pays de Guingamp, Pays de Redon et Pays de Centre Bretagne.

Des territoires en réflexion : Lamballe Co, Morlaix Co, Pontivy Communauté, CC Chateaugiron

Le Plan Bâtiment Durable Breton : des actions dans 4 grands chantiers

Validé en avril 2014, le Plan bâtiment durable breton (PBDB) vise à répondre au double objectif de relancer l'activité de la filière bâtiment et prendre en compte les enjeux de transition énergétique alors même que la forte hausse démographique prévue dans notre région (+25 000 hbts/an d'ici à 2030) va générer d'importants besoins en logements. Coordinné par la Région Bretagne, ce plan est le fruit d'une réflexion partenariale et repose autour de la mise en œuvre de 4 grands chantiers : accélérer la rénovation énergétique, accompagner les mutations de la filière bâtiment, promouvoir une commande publique exemplaire et valoriser les ressources locales et foncières des territoires.

Si le nombre de rénovations réalisées est déjà passé de 18 000, en 2013, à 23 000 aujourd'hui, le potentiel de marché reste considérable -de l'ordre de 14 à 39 milliards d'euros-. L'ambitieux objectif de 45 000 rénovations par an d'ici 2020, inscrit dans le Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE), impose des efforts importants de tous, et à tous niveaux (optimisation de l'offre, accroissement des qualifications des professionnels, innovation, coordination des différents acteurs, information et facilitation des démarches) pour convaincre les ménages de lancer des travaux ou de modifier leurs comportements.

Guidés par le leitmotiv "un habitat sain, économe, porteur de valeur ajoutée et d'emplois locaux", les partenaires du PBDB ont contribué à son élaboration puis à sa validation, en cohérence avec le Plan national de rénovation de l'habitat, mené par l'État, et le Plan bâtiment durable national. Ils veillent aujourd'hui à sa mise en œuvre autour de 4 grands chantiers :

- ⇒ **Développer à grande échelle la rénovation énergétique** à travers les actions prioritaires suivantes :
- Financer et accompagner la rénovation énergétique ;
 - Déployer progressivement des plateformes de rénovation de l'habitat (PLRH) à destination de la population et des professionnels du bâtiment sur tout le territoire ;
 - Accompagner les entreprises dans leur stratégie de montée en compétences et dans la mise en œuvre de leur plan de formation.
- ⇒ **Accompagner la mutation de la filière bâtiment** par :
- une prise en compte très large de l'environnement du bâtiment (orientation, type d'énergie, climat...),
 - une compréhension des demandes et modes de comportements des usagers : confort et souci d'économie, « compétence » accrue qui va permettre à chacun de maîtriser réellement sa consommation.
 - une attention particulière aux choix des matériaux et dispositifs techniques, dans une gamme élargie de produits, certains issus de savoir-faire d'origine très ancienne et d'autres de technologies très récentes.
 - une attention aux techniques de pose et procédés spécifiques garantissant une mise en œuvre efficiente de ces différents matériaux et équipements ;
 - une coordination très précise entre corps de métiers et spécialistes, car la performance finale dépendra très largement de la qualité de l'interaction entre les différents intervenants.
 - une forme d'engagement qui prend en compte le fonctionnement et l'évolution dans le temps du bâtiment et la mesure de sa performance.

Les actions prioritaires pour accompagner la mutation de la filière bâtiment : formation des formateurs, accompagnement des entreprises vers la RGE (label Reconnu Garant de l'Environnement), partage des bases de la coopération dans l'acte de construire, renforcement de l'implication et de l'écoute du client dans la conception du bâtiment, le regroupement d'entreprises et la coordination des différents corps de métiers favorisés.

⇒ **Promouvoir une commande publique exemplaire**

La commande publique représente un levier considérable en termes d'exemplarité et d'impulsion de bonnes pratiques. Si l'argument « prix » reste déterminant, les critères environnementaux et sociaux tendent à peser de plus en plus (de 12% à plus de 30 %) dans les appels d'offres.

Les actions prioritaires pour promouvoir une commande publique exemplaire : reconnaissance et valorisation des entreprises (RGE -Reconnu Garant de l'Environnement- et au-delà), lancement du schéma régional directeur immobilier et du plan énergie Lycées ».

⇒ **Préserver et valoriser les ressources de nos territoires**

Massification de la rénovation énergétique, promotion de la commande publique, appui à la mutation de la filière vers une approche durable du bâti : autant d'objectifs qui ne peuvent se concevoir sans préserver et valoriser les ressources des territoires bretons et notamment le foncier.

Les actions prioritaires pour préserver et valoriser les ressources de nos territoires : expérimentation avec l'établissement public Foncier de Bretagne en vue de revitaliser les centres bourgs, structuration des filières bio-sourcées, valorisation des applications technologiques les plus efficaces, optimisation de la gestion des déchets du bâtiment.

Ecobatys, un projet de territoire au service de la filière bâtiment

Aux côtés de l'État et de la Région, le Pays de Fougères s'est mobilisé depuis 2008 autour de la filière du bâtiment qui devait faire face à une crise économique tout en devant s'adapter à un nouveau cadre réglementaire et technologique évoluant rapidement sur les volets énergétiques et climatiques.

Pour accompagner les professionnels et les aider à relever ce défi, les acteurs du Pays de Fougères ont créé Ecobatys. Ce "**Pôle Performances de l'éco-construction**" est le résultat d'un long processus territorial qui a permis son **appropriation par les acteurs professionnels** et qui affirme la volonté politique d'accompagner le développement économique du territoire et la mutation de ses entreprises.

Ecobatys est un outil de vulgarisation scientifique et pédagogique un lieu d'**échange de savoir-faire, d'information, d'exposition, de recherche et d'innovation**. Inauguré début 2016, Ecobatys est constitué de **cinq espaces** :

- une **plateforme pédagogique dédiée à la éco-rénovation** pour former et adapter les compétences des acteurs de la filière et donc accroître leur compétitivité et leur performance,
- un **espace "Recherche et Innovation"** pour encourager l'ingénierie et la recherche territoriale sur l'interaction matériaux et santé, améliorer les liens entre les PME, l'enseignement supérieur, les établissements de recherche et les centres de recherche et de technologie.
- un **espace savoir-faire des entreprises** pour échanger et exposer les savoir-faire des groupements d'entreprises en développant des réseaux d'entreprises, des partenariats public-privé pour stimuler l'esprit d'entreprise et l'innovation pour les PME de la filière bâtiment, etc.
- un **espace ressource** pour vulgariser les savoirs accumulés par le partage des informations, de l'expérience, des résultats et des bonnes pratiques.
- un **parcours pédagogique** dédié à la biodiversité et à l'aménagement des espaces verts durable pour permettre aux futurs concepteurs de mettre en application les nouvelles techniques écologiques de conception et de gestion. L'objectif est de préserver et d'enrichir la biodiversité locale des espaces.

La Région Bretagne a participé, au titre de sa politique territoriale, à hauteur de 300 000 € à la réalisation de cet équipement, dont l'investissement total représente 1,4 M€. Autres financeurs :le Département, l'ADEME, l'Etat...